

## Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme [www.investinpacific.com](http://www.investinpacific.com)

Conditions générales d'utilisation portant sur les services fournis par Invest In Pacific en tant que **Prestataires de Services de Financement Participatif (PSFP)**.

*Investissements sous forme d'obligations et d'actions.*

*Dernière mise à jour : 01/09/2025*

### **Avvertissement : Il est important de lire attentivement ce qui suit.**

Les Conditions Générales d'Utilisation sont un contrat conclu entre le Client et Invest In Pacific, qui régit l'utilisation du Site, le Service proposé par Invest In Pacific et définit les droits et obligations des Parties. Il est important pour vous de prendre connaissance de ce contrat.

En cliquant sur « Je certifie avoir pris connaissance et accepté expressément les présentes Conditions Générales d'Utilisation », le Client accepte et reconnaît qu'il conclut un contrat ayant force obligatoire avec Invest In Pacific et s'engage à le respecter.

Pour accepter les Conditions Générales d'Utilisation, cliquez sur « Je certifie avoir pris connaissance et accepté expressément les présentes Conditions Générales d'Utilisation ».

### Article 1 - Définitions

A moins qu'une intention contraire n'apparaisse, les termes portant une majuscule dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont la signification suivante :

« Client » : désigne toute personne physique ou morale ayant pris connaissance et accepté expressément les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

« Compte bancaire » : désigne tout type de compte (compte de dépôt, compte courant, etc.) ouvert au nom du Client dans les livres d'un établissement autorisé à tenir un tel compte et permettant, a minima, la fourniture des services bancaires de base mentionnés aux articles L.312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier.

« Compte de paiement » : désigne le compte détenu au nom du Client et ouvert dans les livres du Prestataire de service de paiement, utilisé aux fins de l'exécution des opérations de paiement intervenant dans le cadre du Service.

« Conditions Générales d'Utilisation » : désigne le présent contrat régissant (i) l'utilisation du Site et du Service, (ii) les relations entre Invest In Pacific d'une part et les Visiteurs et Clients d'autre part, et (iii) régissant les relations entre Clients entre eux.

« Contenu » : désigne l'ensemble des textes, graphiques, interfaces utilisateur, interfaces visuelles, photographies, marques commerciales, logos, sons, musiques, illustrations et codes informatiques, notamment le design, la structure, la sélection, la coordination, l'expression, l'aspect et la convivialité, la présentation et l'agencement, figurant sur le Site.

« Demande d'Émission » : désigne la demande, faite par l'Émetteur sur le Site, en vue d'obtenir un financement.

« Documentation Type » désigne le modèle de documentation obligatoire ou relative à une Opération de levée de fonds, à partir de laquelle l'opération d'investissement est formalisée.

« Émetteur » désigne un Client inscrit au Service en tant qu'Émetteur dans le but d'obtenir un financement par un ou plusieurs Investisseurs.

« Espace Personnel » : désigne l'espace accessible depuis le Site, strictement personnel au Client et dont l'accès est verrouillé par un mot de passe, que tout Client peut se créer à condition de remplir avec succès le formulaire prévu à cet effet, comprenant notamment la création d'un mot de passe.

« Environnement de marque » : désigne l'ensemble des éléments distinctifs utilisés par Invest in Pacific dans le cadre de ses activités, de communication ou de développement, sous une marque commerciale, un nom de domaine, un slogan, une charte graphique ou tout autre signe distinctif autre que sa dénomination sociale.

« Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement/FICI » : Désigne le document disponible sur le Site qui regroupe l'ensemble des informations relatives au Projet (caractéristiques, rôle des parties prenantes, modalités de financement, nature de l'investissement proposé, frais, risques, etc). Ce document est standardisé au niveau européen, pour permettre aux investisseurs de comparer plusieurs projets avant d'investir.

« Invest In Pacific » désigne la société par actions simplifiée INVEST IN PACIFIC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le numéro 20 16 B et domiciliée Pic Rouge, HD19, Domaine Elzea, 98714 Papeete, Tahiti, fournisseur du Service.

« Investissement » : désigne le financement reçu par l'Émetteur en contrepartie de l'émission (i) d'Obligations ou (ii) d'actions souscrites par le(s) Investisseur(s).

« Investisseur » désigne un Client personne physique ou morale qui s'est inscrit au Service en tant qu'Investisseur afin (i) de pouvoir accéder ou non à la souscription des Titres, (ii) le cas échéant, de souscrire à ces mêmes Titres afin de financer un Émetteur.

« Internet » : désigne différents réseaux de serveurs localisés en divers lieux à travers le monde, reliés entre eux à l'aide de réseaux de communication et communiquant à l'aide d'un protocole spécifique.

« Montant Souhaité » : désigne le montant de l'Investissement que souhaite obtenir l'Émetteur par l'intermédiaire du Site.

« Offre de Souscription » : désigne l'engagement irrévocable, formulé par l'Investisseur sur le Site, de souscrire aux Titres qui seront émis par l'Émetteur en cas de succès de l'Opération de levée de fonds.

« Opération d'Investissement » : désigne, dans le cadre du financement d'un Émetteur donné, la souscription par le(s) Investisseur(s) des Titres émis par un Émetteur, par l'intermédiaire du Site, leur exécution et ses suites.

« Opération de levée de fonds » : désigne, (i) pour l'Émetteur, les opérations réalisées par l'Émetteur sur le Site dans le but de promouvoir sa recherche de financement, solliciter l'obtention d'un investissement auprès des Investisseur(s) et conclure une Opération de d'investissement, (ii) pour l'Investisseur, les opérations réalisées par l'Investisseur sur le Site dans le but de financer le ou les Émetteurs (s) et conclure une Opération d'investissement.

« Période de levée de fonds » : désigne la période, définie par Invest In Pacific, pendant laquelle les Investisseurs peuvent formuler des Offres de Souscriptions sur le Site.

« Partie » : désigne, selon le cas et le contexte, Invest In Pacific et/ou tout Client.

« Parties » : désigne, ensemble, Invest In Pacific et/ou tout Client.

« Prestataire de service de paiement » : désigne MIPISE PAYMENT SERVICES, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 48 rue de Paradis, 75010 Paris, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 982 228 397, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR », France, site internet <http://acpr.banque-france.fr/>), 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris, en qualité d'Etablissement de Paiement hybride, sous le Code banque (CIB) 17838, LEI 969500ZG63NGFVYGHW48, [https://www.mipisepaymentservices.com/fr/terms\\_platform](https://www.mipisepaymentservices.com/fr/terms_platform).

« Service » : désigne les services fournis par Invest In Pacific tels que décrit à l'article 5 :

« Site » : désigne l'infrastructure développée par Invest In Pacific selon les formats informatiques utilisables sur l'Internet comprenant le Contenu, des données de différentes natures, et notamment des textes, sons, images fixes ou animées, vidéos, bases de données, destinés à être consultés par les Visiteurs ou Clients via l'adresse principale [www.investinpacific.com](http://www.investinpacific.com) (et/ou une page d'un Environnement de marque) et permettant notamment l'accès au Service. Le Site est la propriété de la SAS INVEST IN PACIFIC.

« Termes et conditions » désigne les termes et conditions, telles que mises à disposition des Investisseurs, en ce compris le bulletin de souscription, selon lesquels l'Émetteur procède à l'émission des obligations pour une Opération d'investissement donnée.

« Titres » désigne les titres pouvant être émis par l'Émetteur dans le cadre d'une Opération d'Investissement, à savoir des obligations simples et/ou convertibles et/ou des actions.

« Visiteur » : désigne toute personne qui navigue, prend connaissance, consulte le Site, son Contenu et les informations qui y figurent.

## Article 2 - Interprétation

A moins qu'une intention contraire n'apparaisse :

- les termes et expressions définis dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation pourront être employés, en tant que de besoin, au singulier ou au pluriel.
- toute référence faite, dans les Conditions Générales d'Utilisation ou dans tout autre Contenu du Site ou dans tout autre document accessible sur le Site, à une disposition légale, réglementaire ou tout autre type de norme ayant force obligatoire, devra être interprétée comme désignant cette disposition telle qu'éventuellement modifiée ou remplacée.

#### Article 3 - Contrat

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent au Client et au Visiteur, de sa connexion sur le Site à sa déconnexion. Le Visiteur qui n'accepte pas les Conditions Générales d'Utilisation n'utilise pas le Site.

#### Article 4 - Fournisseur du service

La Société INVEST IN PACIFIC, société par actions simplifiée au capital de 8.450.000 XPF (70 811 Euros), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le numéro 20 16 B et dont le siège social est situé à l'immeuble Aorai, 1er étage, rue Edouard Ahnne (BP41384), Papeete.

Siège social : immeuble Aorai, 1er étage, rue Edouard Ahnne (BP41384), Papeete

Courrier électronique : [info@investinpacific.com](mailto:info@investinpacific.com)

Téléphone : +689 (88) 800 800

#### Article 5 - Caractéristiques du service aux Investisseurs

Invest In Pacific fournit aux Clients des services (le « Service ») décrits ci-dessous :

- Accéder à l'ensemble des services du Site ainsi qu'à son Espace Personnel ;
- Accéder aux Offres proposées sur le Site et concernant un Projet, à la Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement (« FICI ») et aux documents relatifs au Projet avant toute éventuelle Souscription. Chaque FICI comprend notamment des informations relatives (i) au Porteur de projet et au Projet de financement participatif concerné, (ii) aux principales caractéristiques des Titres dont la souscription est proposée, (iii) aux principaux types de risques associés au projet de financement participatif, (iv) à l'Offre de Titres admis à des fins de financement participatif, (v) aux droits des Investisseurs ayant souscrit à l'Offre et (vi) aux frais facturés ainsi qu'aux charges supportées par l'Investisseur ;
- Souscrire aux Titres proposés dans le cadre d'un Projet.

Invest In Pacific agit uniquement en tant qu'intermédiaire entre les Clients. Dans le cas de la conclusion d'une Opération d'investissement entre un Investisseur et un Émetteur, la relation

juridique ainsi créée est établie directement entre l'Investisseur et l'Émetteur, Invest In Pacific n'étant pas partie au contrat ainsi conclu.

Invest In Pacific sera susceptible d'intervenir au contrat ainsi conclu en qualité de représentant de la masse des obligataires et/ou de représentant légale d'une holding d'investissement participatif interposée dans le cas de Projet en Actions. Le cas échéant, il pourra également être mandaté par les investisseurs pour agir en leur nom et pour leur compte conformément aux termes d'un mandat dûment signé.

#### Article 6 - Inscription au service

L'accès au Service et son utilisation emporte l'acceptation, sans restriction ni réserves, des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Le Client peut s'inscrire au Service en tant qu'Investisseur et/ou en tant qu'Émetteur.

##### *6.1 - Inscription au service en tant qu'investisseur*

L'Investisseur personne physique doit disposer de la capacité juridique et des compétences requises pour l'utilisation du Service et la souscription de Titres. En particulier, l'Investisseur reconnaît ne pas faire l'objet d'une mesure de placement sous tutelle ou curatelle.

L'Investisseur personne morale doit être régulièrement constitué selon le droit qui lui est applicable, et jouir de la capacité d'exercer ses activités et de souscrire valablement aux obligations contenues dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Le Visiteur qui souhaite s'inscrire au Service en tant qu'Investisseur doit également :

- (i) remplir l'ensemble des champs obligatoires figurant dans le formulaire d'inscription mis à sa disposition sur le Site afin notamment de fournir ses coordonnées
- (ii) le cas échéant, communiquer à Invest In Pacific les documents demandés,
- (iii) accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation,
- (iv) accepter le contrat cadre de services de paiement du Prestataire de service de paiement,
- (v) prendre connaissance de certains risques liés à la souscription des Titres et avoir expressément accepté ces derniers, et
- (vi) répondre aux questions permettant à Invest In Pacific d'apprécier les connaissances et l'expérience du Visiteur en matière d'investissement, ainsi que sa situation financière et ses objectifs d'investissement,

Après s'être inscrit sur le Site, l'Investisseur est invité à remplir sa fiche d'information personnelles, ses objectifs d'investissements, sa connaissance des marchés financiers et sa compréhension des risques.

Lors de la création de son Espace Personnel l'Investisseur sera qualifié d'Investisseur Averti ou Non-Averti au sens du Règlement PSFP.

Si l'Investisseur est considéré comme un Investisseur Non-Averti, il devra remplir une simulation permettant au PSFP de définir sa capacité à supporter les pertes et de lui établir la valeur maximale recommandée pour investir sur un Projet.

Sous réserve de validation par Invest In Pacific de son inscription, un Espace Personnel est alors mis à la disposition de l'Investisseur via le Site, espace qui lui est strictement personnel et confidentiel et dont l'accès est sécurisé par un mot de passe que l'Investisseur aura préalablement choisi.

#### *6.2 - Inscription au service en tant qu'émetteur*

Le Visiteur qui souhaite s'inscrire au Service en tant qu'Émetteur doit être une personne morale.

Le Visiteur personne morale qui souhaite s'inscrire au Service en tant qu'Émetteur doit notamment satisfaire aux conditions suivantes :

- être en capacité de se conformer aux termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- être régulièrement inscrit au registre du commerce et des sociétés du lieu de son siège social ;
- avoir régulièrement approuvé ses comptes depuis sa constitution ;
- remplir avec succès l'ensemble des champs obligatoires figurant dans le formulaire d'inscription mis à sa disposition sur le Site ;
- communiquer à Invest In Pacific les documents demandés ;
- accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- accepter le contrat cadre de services de paiement du Prestataire de service de paiement.

Sous réserve de validation par Invest In Pacific de son inscription, un Espace Personnel est alors mis à la disposition de l'Émetteur via le Site, espace qui lui est strictement personnel et confidentiel et dont l'accès est sécurisé par un mot de passe que l'Émetteur s'engage à ne communiquer à personne.

#### Article 7 - Utilisation du service

Pour pouvoir utiliser le Service, le Client doit (i) être titulaire d'un Compte bancaire, (ii) disposer d'un Espace Personnel, (iii) ouvrir avec succès un Compte de paiement auprès du Prestataire de service de paiement et, (iv) s'il est inscrit en tant qu'Investisseur, le créditer du montant minimum requis.

Une Documentation Type est mise à la disposition des Clients sur le Site. Avant de s'engager dans une Opération de levée de fonds, le Client doit en prendre attentivement connaissance car c'est sur ce modèle que sera conclue l'Opération d'Investissement.

Le Client déclare expressément avoir pris connaissance de la Documentation Type et y adhérer en totalité préalablement à toute Opération de levée de fonds et à toute Opération d'Investissement.

Si le Client n'acquiesce pas en totalité aux stipulations de la Documentation Type, il doit alors renoncer à participer à toute Opération de levée de fonds.

Chaque Demande d'Émission présentée sur le Site donne lieu à une Opération de levée de fonds durant laquelle tout Investisseur peut formuler une Offre de Souscription pour financer l'Émetteur. Cette période s'appelle la Période de levée de fonds. La Période de levée de fonds est déterminée par Invest In Pacific qui en fixe le début, la fin et la durée.

Aux termes de la Période de levée de fonds, et si le Montant Souhaité est atteint, Invest In Pacific sélectionne, de manière discrétionnaire et sans indemnité aucune, les Offres de Souscription qui seront soumises à l'Émetteur afin de donner lieu à l'émission des Titres.

### *7.1 - Utilisation du service par l'Investisseur*

L'Investisseur a accès à l'ensemble des documents concernant le Projet comprenant :

- la FICI dont il attestera en avoir pris connaissance lors de la Souscription ;
- les documents spécifiques relatifs au Projet.

A l'issue de la prise de connaissance par l'Utilisateur de ces documents et des risques liés au Projet, il peut procéder à la Souscription, en cliquant sur le bouton « je souhaite investir ».

L'Investisseur rentre alors dans le parcours de souscription au cours duquel il procédera à la signature d'un bulletin de souscription relatif aux Titres proposés dans le cadre de l'Offre et au versement des fonds sur son compte de monnaie électronique MIPSE PAYMENT SERVICES conformément aux Conditions générales du Prestataire de service de paiement.

L'Investisseur s'engage à garder strictement confidentiel l'ensemble des éléments auxquels il aura accès via son Espace Personnel dans le cadre du processus d'Investissement.

Les Investisseurs Non Avertis bénéficient d'un délai de réflexion pendant lequel ils peuvent révoquer leur offre d'Investissement ou leur manifestation d'intérêt sans donner de raison et sans encourir de pénalité.

Le délai de réflexion commence à courir au moment où l'Investisseur potentiel Non-Averti valide sa décision d'Investissement lors du parcours de souscription depuis son Espace Personnel et qu'il apparaît « l'avertissement sur votre droit de rétractation » et expire après quatre (4) jours calendaires à compter de ce moment.

L'Investisseur potentiel Non Averti peut consulter ce délai de réflexion et activer son droit de rétractation avant l'expiration de ces quatre (4) jours calendaires depuis son Compte Utilisateur.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le bulletin de souscription sera annulé et les sommes réglées remboursées à l'Investisseur sur son compte de monnaie électronique MIPSE PAYMENT SERVICES, et ce sans frais.

Dans tous les cas, la Souscription de l'Investisseur dans une Offre ne sera effective qu'après signature du bulletin de souscription, expiration du délai de rétractation et réception des fonds nécessaires à son investissement.

Investissement via l'émission d'obligations

Pour chaque investissement accordé par l'Investisseur par la souscription d'obligations émises par l'Émetteur, une attestation est générée et est remise à l'Investisseur. L'Investisseur se voit également remettre une copie des Termes et Conditions signés.

Investissement via actions

Pour chaque investissement accordé par l'Investisseur par la souscription d'actions émises par l'Émetteur, une attestation de propriété est générée et est remise à l'Investisseur.

## *7.2 - Utilisation du service par l'émetteur*

Via son Espace Personnel, l'Émetteur peut soumettre sa Demande d'Investissement à Invest In Pacific, en faire la promotion et participer à l'Opération d'Investissement.

### *7.2.1 - Soumission de la demande d'Investissement*

L'Émetteur qui souhaite obtenir un financement par l'intermédiaire du Site doit soumettre à Invest In Pacific une Demande d'Émission.

La Demande d'Investissement est soumise à l'acceptation préalable de Invest In Pacific qui décide, notamment sur la base d'une procédure de sélection préétablie, si la Demande d'Émission peut ou non faire l'objet d'une publication sur le Site. Invest In Pacific se réserve le droit de demander à l'Émetteur tous les compléments et précisions qu'il estimera nécessaire concernant le projet de l'Émetteur.

L'Émetteur s'engage à présenter l'ensemble des informations qui le concerne ainsi que l'utilisation qu'il compte faire des fonds qu'il collectera de manière complète, honnête et loyale.

L'Émetteur s'engage à coopérer de bonne foi avec Invest In Pacific notamment aux fins de préparer les documents requis par la réglementation, en particulier le Document d'Information Réglementaire Synthétique (DIRS).

Aux fins de réalisation de l'Opération de levée de fonds, l'Émetteur pourra être amené à formaliser par le biais d'un contrat spécifique les modalités d'interventions spécifiques de Invest In Pacific et le cas échéant les caractéristiques de l'opération qu'il envisage.

### *7.2.2 - Opération de levée de fonds*

Une fois la Demande d'Émission acceptée par Invest In Pacific, les caractéristiques principales de la demande sont publiées sur le Site, les détails du projet n'étant accessibles qu'aux Clients inscrits et ayant donc pris connaissance et accepté certains risques.

La publication de la Demande d'Émission sur le Site ouvre normalement la Période de levée de fonds, à moins que Invest In Pacific ne décide, à sa seule discrétion et sans indemnité aucune, de la repousser à une date ultérieure.

Durant la Période de levée de fonds, l'Émetteur peut visualiser les Offres de Souscription concernant son projet.

L'Émetteur peut rétracter sa Demande d'Émission pendant la Période de levée de fonds.

### 7.2.3 - Opération d'Investissement

A l'issue de la Période de levée de fonds et si le Montant souhaité est atteint, Invest In Pacific s'assure que l'ensemble de la documentation juridique afférente à l'Opération d'Investissement est mis en place, et cela sur la base de la Documentation Type.

### Article 8 - Remboursement dû au titre des obligations souscrites

Dans le cadre d'Opérations de levées de fonds en obligations l'Émetteur s'engage à rembourser la somme qui lui a été prêtée par le(s) Investisseurs(s) dans les conditions fixées dans les Termes et conditions. À cette fin, il s'engage à créditer son Compte bancaire de manière à ce qu'il soit toujours en mesure d'honorer les échéances prévues par les Termes et conditions.

Invest In Pacific met à la disposition de l'Émetteur dans son Espace Personnel l'échéancier des remboursements lui permettant de visualiser les échéances passées et à venir avec, notamment, les dates prévues pour le paiement des échéances et leur montant.

Au plus tard trois (3) jours avant chaque échéance, Invest In Pacific en informe l'Émetteur et lui rappelle son montant ainsi que la date prévue pour le paiement.

Les opérations de paiement intervenant au titre du paiement des échéances sont exécutées par le Prestataire de service de paiement qui se charge de prélever le Compte bancaire de l'Émetteur des sommes dues au titre du paiement des échéances et de créditer le Compte de paiement de l'Investisseur. Ainsi, le paiement des échéances se fait par prélèvement sur le Compte bancaire de l'Émetteur. Le Prestataire de service de paiement exécute les opérations de paiements liées au paiement des intérêts et au remboursement du capital et se charge de créditer le Compte de paiement de l'Investisseur des sommes qui lui reviennent à ce titre.

L'Investisseur peut choisir (i) de conserver les sommes ainsi créditées sur son Compte de paiement pour éventuellement formuler d'autres Offres de Souscription, ou bien (ii) de demander le virement de ces sommes (ou d'une partie d'entre elles) sur son Compte bancaire.

Invest In Pacific met à la disposition de l'Investisseur dans son Espace Personnel le tableau d'amortissement de l'Investissement lui permettant de visualiser les échéances passées et à venir avec, notamment, les dates prévues pour le paiement des échéances et leur montant.

Invest In Pacific suit les opérations de remboursement et en informe le Client.

### Article 9 - Retour sur investissement dans le cas de levées de fonds en actions

L'investisseur est informé que, dans le cas où il souscrit à des actions, l'Émetteur n'est pas en mesure de lui garantir un taux de rendement interne ("TRI"). Le TRI cible, s'il est indiqué sur

Le Site sur la page descriptive de l'Opération de levées de fonds n'est qu'indicatif. Ni Invest In Pacific, ni l'Émetteur ne garantissent ce TRI.

L'éventuelle plus-value de l'Investisseur dépend de la réussite du projet dans lequel il investit.

## Article 10 - Défaillance de l'Émetteur

Invest In Pacific ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du non-respect des obligations de l'Émetteur au titre du Service, et notamment de son obligation de rembourser les sommes investies au titre des obligations émises par l'Émetteur.

### 10.1 - Difficultés préalables

L'Émetteur s'engage à informer immédiatement Invest In Pacific dès qu'il a connaissance de difficultés de nature à compromettre sa capacité à payer une échéance des obligations qu'il a émis. Les investisseurs ayant souscrits à des actions de l'Émetteur seront également informés de toutes difficultés financières auxquelles l'Émetteur fait face. Invest In Pacific fait tous ses efforts commercialement raisonnables pour analyser la situation de l'Émetteur et tenter de trouver une solution qui puisse satisfaire les Parties.

### 10.2 - Gestion du défaut

#### 10.2.1 – Généralités

Lorsqu'une échéance échue est impayée par l'Émetteur, (i) une notification est envoyée à l'Investisseur et (ii) une relance est notifiée à l'Émetteur par laquelle Invest In Pacific lui rappelle son obligation d'avoir à payer sa dette et lui demande d'entrer en contact sans délai avec Invest In Pacific afin de lui expliquer les raisons de l'impayé.

L'Émetteur s'engage à prendre immédiatement contact avec Invest In Pacific à la première demande de ce dernier.

Si l'échéance impayée n'est pas régularisée dans les cinq (5) jours calendaires suivant sa date d'exigibilité, Invest In Pacific fait parvenir à l'Émetteur une mise en demeure de régulariser l'impayé sous quinze (15) jours calendaires.

Invest In Pacific transmet à l'Investisseur la copie de la mise en demeure et un rapport sur la situation lui expliquant les options qui s'offrent à lui.

L'Investisseur ayant investi en actions est informé qu'en cas de procédure collective affectant l'Émetteur, aucun recouvrement ne pourra être effectué. En sa qualité d'actionnaire, l'Investisseur est tenu aux pertes éventuelles de la société, à hauteur maximale du montant qu'il a investi.

#### 10.2.2 - Survenance d'un cas de défaut dans le cadre d'une émission d'obligations

La survenance d'un cas de défaut dans le cadre d'une émission d'obligations simples ou d'obligations convertibles est réglée selon les dispositions figurant dans les Termes et conditions.

## Article 11 - Rémunération et frais dus à Invest In Pacific

### 11.1 - Rémunération à la charge de l'Emetteur

La rémunération à la charge de l'Emetteur est composée par :

(i) des honoraires d'étude et de structuration de dossier compris entre 0,5% et 2% Hors Taxes du montant de l'objectif de levée de fonds. Ces honoraires d'étude et de structuration sont déduits de la commission au succès telle que décrite ci-dessous ;

(ii) une commission appliquée au montant total des fonds levés, la commission de succès, d'au maximum 12 % Hors Taxes. Cette rémunération est due à Invest In Pacific à partir de la clôture du projet sur le Site et devient exigible ;

(iii) une commission appliquée au montant total des fonds levés, la commission sur la gestion des flux, d'au maximum 1,5 % Hors Taxes par an. Cette rémunération est due à Invest In Pacific et devient exigible à chaque date d'échéance fixée ;

### 11.2 - Rémunération à la charge de l'Investisseur

La rémunération à la charge de l'Investisseur est composée par :

#### 11.2.1 – Droits d'entrée

Une commission de droit d'entrée d'un maximum de 5% TTC du montant de l'investissement, selon la nature de la souscription effectuée peut être facturée à l'Investisseur. Cette commission de droit d'entrée n'est pas incluse dans le prix de l'investissement. A ce titre, elle sera additionnée au montant de l'investissement. Le prix de la commission est indiqué toutes taxes comprises. En cas de non-réalisation du projet d'investissement présenté sur Invest In Pacific, le montant de la souscription (commission incluse) sera remboursé à l'investisseur.

#### 11.2.2 – Honoraires de surperformance (carried interest)

Dans les opérations d'investissement en action, un scénario "médian" non-garanti offrant une rentabilité basée sur une plus-value potentielle est espéré. En cas de réalisation d'une plus-value supérieure à ce scénario médian lors de la cession des titres de la société cible, des honoraires de sur-performance (*carried interest*) seront perçus par Invest In Pacific. Ce *carried interest* est de 50% (cinquante pour cent) du montant de la plus-value effectivement réalisée au-delà de la plus-value espérée dans le scénario médian.

#### 11.2.3 - Frais de traitement pour les virements inférieurs à 20 000 XPF (167,6 €)

En cas d'investissement d'un montant inférieur à 20 000 XPF (167,6 €) sur son Compte de paiement, demandé par un Investisseur, une retenue automatique d'un montant forfaitaire de 200 XPF (1,67 €) au titre de frais de traitement s'appliquera. Les frais de traitement seront directement déduits du montant transféré par l'Investisseur.

Les frais de traitement prévus au présent article ne sont pas remboursables.

### 11.3 - Frais de retard

Au cas où une échéance échue et due au titre de l'émission d'obligations reste impayée par l'Émetteur pendant plus de quarante-huit (48) heures, des frais correspondants à cinq (5) % du montant de l'échéance impayée et ne pouvant être inférieurs à dix milles (10.000) XPF (83,80 euros) sont facturés à l'Émetteur.

Ces frais, facturés au bénéfice de Invest In Pacific, correspondent aux efforts fournis par Invest In Pacific pour analyser la situation de l'Émetteur et tenter de trouver une solution à cet impayé (prise de contact avec l'Émetteur, relances, communication auprès du ou des Investisseurs, etc.).

## Article 12 - Modalités de paiement

La rémunération du Service est prélevée :

- (i) si la Période de levée de fonds est clôturée avec succès, au terme de cette dernière, sur le montant total de l'Investissement pour la commission de succès ;
- (ii) à chaque date d'échéance fixée dans les Termes et conditions pour la commission sur la gestion des flux (le cas échéant).

Dans le cas d'une rétractation de l'Émetteur après la publication du projet sur le Site, la rémunération du Service reste due à Invest In Pacific et doit alors être payée sans délais.

Dans le cadre de levées de fonds en action, les modalités de paiement des frais de gestion d'une holding intermédiaire éventuelle sont détaillées dans une convention de prestation de service à laquelle les Investisseurs peuvent avoir accès en leur qualité d'actionnaire.

## Article 13 – Référencement des projets

Sont visées dans la présente section, toutes les Opérations d'Investissement présentées sur le Site pendant la Période de Levée de Fonds (les « Projets » ou la « Collecte »).

Les Projets sont référencés sur la Plateforme conformément aux règles exposées ci-dessous. Les Projets sont présentés selon trois offres : (i) Projets publics, (ii) Projets semi-privés et (iii) Projets privés.

L'affichage des Projets apparaît différemment en fonction du type de connexion, à savoir : (i) la navigation libre ; (ii) la navigation connectée.

### 13.1 - Navigation libre

#### 13.1.1 - Page « projets en cours »

Les Projets en cours sont disponibles dans l'onglet « Découvrez les Projets ». Ils sont affichés dans l'ordre de mise en ligne, du plus récent au plus ancien (en prenant en compte les éventuelles mises à jour).

Par ailleurs, les Projets à venir peuvent être affichés dans la catégorie des Projets en cours pour certaines collectes. Lorsque c'est le cas, ils sont affichés dans l'ordre de mise en ligne, du plus récent au plus ancien.

Enfin, certaines collectes peuvent être réservées et affichées comme telles. Elles apparaissent également dans la catégorie des Projets en cours. Elles sont affichées dans l'ordre de mise en ligne, à savoir de la plus récente à la plus ancienne.

#### 13.1.2 - Onglet « collectes terminées »

Les Collectes terminées sont également disponibles dans l'onglet « Découvrez les Projets ». Elles sont affichées dans l'ordre de clôture de la Collecte, de la plus récente à la plus ancienne (en prenant en compte les éventuelles mises à jour).

#### 13.1.3 - Onglet « projets du moment »

Les Projets du moment sont affichés sur la page d'accueil du Site à l'adresse : [www.investinpacific.com](http://www.investinpacific.com) (et/ou sur une page d'un Environnement de marque).

Ils sont affichés, tous secteurs confondus, dans l'ordre de mise en ligne, du plus récent au plus ancien.

#### 13.2 - Navigation connectée

Lorsque l'Utilisateur est connecté, l'affichage des pages relatives aux Projets diffère.

##### 13.2.1 - Présentation des projets :

Les Projets sont présentés dans les différentes catégories selon les règles exposées ci-dessous.

Sont susceptibles de s'ajouter aux règles exposées ci-après :

- les « Projets à venir » : ils sont affichés dans l'ordre de mise en ligne, du plus récent au plus ancien.

Onglet « projets recommandés »

La catégorie « Projets Recommandés » concerne les Projets qui sont affichés en fonction des préférences définies par l'utilisateur au moment de son inscription.

L'ordre d'affichage varie en fonction de la date de mise en ligne ou de mise à jour du Projet. Ils sont classés du plus récent au plus ancien Projet.

Onglet « autres projets »

Les Projets qui ne correspondent pas au profil de l'Investisseur et qui ne font pas l'objet d'une recommandation spécifique à son égard, sont présentés dans la catégorie « Autre Projets ».

Ils sont affichés en fonction de la date de mise en ligne, du plus récent au plus ancien, en prenant en compte les éventuelles mises à jour.

##### 13.2.2 - Onglet « collectes terminées »

Chaque page de catégorie de Projets contient un onglet relatif aux Collectes terminées.

Les Collectes terminées sont affichées en fonction de la date de clôture du Projet, de la plus récente à la plus ancienne.

##### 13.2.3 - Onglet « projets du moment »

Les Projets du moment sont affichés sur la page d'accueil du Site à l'adresse : [www.investinpacific.com](http://www.investinpacific.com) (et/ou sur une page d'un Environnement de marque).

Ils sont affichés, tous secteurs confondus, dans l'ordre de mise en ligne, du plus récent au plus ancien.

#### Article 14 - Convention sur la preuve

Les dispositions du présent article constituent une condition essentielle de l'accès au Service.

Le Client reconnaît à l'écrit sur support électronique la même force probante que l'écrit sur support papier.

Le Client reconnaît expressément et accepte que la preuve des obligations souscrites sur le Site soit rapportée par tout support durable constatant les obligations souscrites sur le Site. Le Client s'engage à reconnaître comme support durable, notamment : le papier, les clés USB, les CD-Rom, les DVD, les cartes à mémoire, les disques durs d'ordinateur, les courriels, ainsi que tout autre instrument permettant de conserver les informations d'une manière qui permet de s'y reporter aisément à l'avenir pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction identique desdites informations.

En conséquence, le Client reconnaît et accepte expressément que les Titres émis puissent être établis et conservés sur tout support durable.

Le Client reconnaît expressément et accepte :

- l'enregistrement de sa navigation sur le Site, et notamment ses « clics » de souris ou autre périphérique, comme mode de preuve des obligations souscrites via le Site ;
- que ces enregistrements effectués par Invest In Pacific ont pleine valeur probante à son égard ;
- qu'en cliquant sur « Je certifie avoir pris connaissance et accepté expressément les présentes Conditions Générales d'Utilisation », il conclut un contrat ayant force obligatoire avec Invest In Pacific ;
- que la validation d'une Opération d'Investissement via un « clic » vaut signature électronique ;
- que toute opération effectuée, après s'être authentifié avec son mot de passe sur le Site, est réputée effectuée par lui-même ;
- tout document signé de manière dématérialisée par l'intermédiaire du Site et/ou dans le cadre du Service vaut preuve du contenu dudit document, de l'identité du signataire et de son consentement aux obligations qui découlent du document signé de manière dématérialisée.

Les Parties conviennent que les informations et justificatifs délivrés par l'infrastructure informatique de Invest In Pacific font foi entre elles.

## Article 15 - Propriété intellectuelle

Le Site [www.investinpacific.com](http://www.investinpacific.com) pris dans sa globalité, à savoir le Contenu du Site, y compris la technologie sous-jacente ainsi que chacun des éléments qui le compose pris indépendamment, notamment les programmes et développements spécifiques et les contenus incluant des données, textes, images fixes ou animées, logos, sons, graphiques, fichiers, sont la propriété exclusive de Invest In Pacific ou de tiers qui lui ont concédé une licence. Toute représentation totale ou partielle du Site ou d'un des éléments qui le composent sans l'autorisation expresse de Invest In Pacific est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'intégralité de l'Environnement de marque bénéficie, dans les mêmes conditions, des droits issus des présentes stipulations contractuelles. Invest in Pacific s'engage à en assurer la protection conformément aux lois en vigueur.

Les bases de données figurant sur le site sont protégées par les articles L.341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle et est sanctionnée toute extraction ou réutilisation qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu des bases de données.

Les marques et les logos figurant sur le site sont des marques déposées par Invest In Pacific ou par des tiers. Toute reproduction, imitation ou usage, total ou partiel, de ces signes distinctifs sans l'autorisation expresse et en violation des interdictions prévues aux articles L.713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle engage la responsabilité de leur auteur.

Les autres signes distinctifs, notamment les dénominations sociales, noms commerciaux, enseignes, noms de domaine reproduits sur le site sont la propriété de Invest In Pacific ou des tiers et toute reproduction sans autorisation expresse est susceptible de constituer une usurpation engageant la responsabilité de son auteur sur le fondement de l'article 1382 du Code civil.

Le Client garde la propriété du contenu qu'il soumet ou publie dans le cadre du Service et accorde à Invest In Pacific une licence (non-exclusive, mondiale, transférable et pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence) d'utiliser, stocker, exploiter, copier, modifier, distribuer, publier, reproduire, communiquer, vendre, de représenter publiquement, d'afficher et de traiter le contenu fourni par les Clients sur le Site, sans autre autorisation, notification et/ou compensation financière envers le Client ou d'autres tiers.

Les droits que le Client accorde dans le cadre de cette licence sont limités à l'exploitation, la promotion ou à l'amélioration du Service, ou au développement de nouveaux services. Cette autorisation demeure pour toute la durée légale de protection du contenu du Client, même si le Client cesse d'utiliser le Service.

#### Article 16 - Liens

Les liens proposés vers des sites tiers ne sauraient engager la responsabilité de Invest In Pacific quant à leurs conditions d'accès et à leur contenu.

Il est interdit d'établir de lien profond en direction du Site sans l'autorisation préalable et écrite de Invest In Pacific.

#### Article 17 - Protection des données à caractère personnel

Invest In Pacific respecte les obligations qui s'imposent à elle dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les traitements de données personnelles ainsi que les droits offerts aux utilisateurs sont détaillés dans la politique de confidentialité et protection des données.

#### Article 18 - Cookies

Le Visiteur est informé que, lors de ses visites sur le Site, un ou plusieurs cookies peuvent s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation.

Les cookies sont des données stockées dans l'équipement terminal d'un internaute et utilisées par le site pour envoyer des informations au navigateur de l'internaute, et permettant à ce navigateur de renvoyer des informations au site d'origine (par exemple un identifiant de session, le choix d'une langue ou une date). Les cookies permettent de conserver des informations d'état lorsqu'un navigateur accède aux différentes pages d'un site web ou lorsque ce navigateur retourne ultérieurement sur ce site web.

Le Visiteur peut refuser l'implantation de cookies en suivant la procédure indiquée sur son navigateur. En ce cas, l'utilisation du Site et l'accès au Service pourrait en être altérée, voire se révéler impossible.

#### Article 19 - Responsabilités

##### *19.1 - Responsabilité liée à l'espace personnel*

Invest In Pacific n'est pas responsable de l'utilisation des éléments d'identification du Client qui reste seul et pleinement responsable de son Espace Personnel et de son utilisation, des données qu'il a communiquées et de leur utilisation, et des actions et déclarations faites par l'intermédiaire de son Espace Personnel, y compris en cas d'utilisation de son Espace Personnel par un tiers.

Le Client est seul responsable de l'utilisation de son mot de passe et s'engage à ne le divulguer à personne sous quelque forme que ce soit. En cas d'utilisation non autorisée de son Espace Personnel, le Client s'engage à le notifier sans délai à Invest In Pacific.

Le Client s'engage à ne fournir que des informations et du contenu respectant la loi ou les droits d'autrui, par exemple n'enfreignant pas des droits de propriété intellectuelle ou ne dérogeant pas à une obligation contractuelle.

Le Client s'engage à ne fournir que des informations et contenus exacts, transparents et actualisés et déclare détenir l'ensemble des droits relatifs aux informations et contenus qu'il soumet sur le Site. Le Client garantit Invest In Pacific contre tout recours de toute personne concernant la reproduction et la diffusion de ces contenus et informations.

#### *19.2 - Responsabilité liée à l'accessibilité au site*

Invest In Pacific ne pourra être tenu responsable en cas d'indisponibilité du site, pour quelque cause que ce soit.

Le Visiteur et/ou le Client reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder au Site et l'utiliser, et reconnaît avoir vérifié que la configuration informatique utilisée ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement.

Invest In Pacific ne peut garantir l'exactitude et la complétude des informations diffusées sur son site ni la permanence de son bon fonctionnement ou sa totale sécurité informatique.

Invest In Pacific ne saurait être tenue responsable des erreurs, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus ou autres infections logiques sur son site.

Le Visiteur et/ou le Client reconnaît utiliser les informations et outils disponibles sur le site sous sa responsabilité exclusive.

#### *19.3 - Responsabilité liée à l'utilisation du service*

Le Client déclare se conformer strictement à toutes les dispositions légales, réglementaires et administratives lui étant applicables et dont la violation pourrait porter atteinte à sa capacité à s'obliger dans le cadre du Service.

L'Émetteur garantit Invest In Pacific et les autres Clients de la légalité de son projet en lien avec sa Demande d'Investissement.

L'Émetteur est entièrement responsable de la présentation de son projet et s'assure qu'elle soit complète, honnête et loyale et que toutes les informations concernant son projet présentent un contenu exact, clair et non trompeur.

Invest In Pacific ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'un défaut de pouvoir ou de capacité de l'Émetteur quant à la conclusion d'une Opération d'Investissement. De même, Invest In Pacific ne saurait en aucune manière être tenu pour responsable d'un défaut de pouvoir ou de capacité de l'Investisseur quant à la conclusion d'une Opération d'Investissement.

Invest In Pacific ne garantit aucunement le remboursement des Titres émis, ni le paiement des intérêts, ni la réussite du projet mené par l'Émetteur, ni l'authenticité du contenu, des informations et documents soumis par les Clients sur le Site.

Invest In Pacific ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de son refus de sélectionner une Demande d'Émission et une Offre de Souscription. Les Clients acceptent expressément que les Offres de Souscription et les Demandes d'Émission puissent être écartées par Invest In Pacific sans que ce dernier ait à motiver sa décision.

Invest In Pacific ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommage du Visiteur et/ou Client qui résulterait partiellement ou totalement du non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Sauf dol ou faute lourde, Invest In Pacific est déchargé de toute responsabilité – quel qu'en soit la nature ou le fondement – quant à la fourniture du Service.

En aucun cas Invest In Pacific ne pourra être tenu pour responsable d'une éventuelle dégradation, suspension, ou interruption du Service imputable à la force majeure, au fait d'un Visiteur, d'un Client ou de tout tiers, ainsi qu'aux aléas pouvant découler de la technique et de la complexité de la mise en œuvre du Service.

#### Article 20 - Conflits d'intérêts

Invest In Pacific dispose d'une politique de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique consiste à mettre en œuvre des mesures organisationnelles et des procédures en vue de détecter et de gérer les conflits d'intérêts pouvant survenir dans le cadre des services offerts par Invest In Pacific en tant que PSFP, et ce conformément à l'article 325-42 du Règlement Général de l'AMF.

Les dirigeants, actionnaires ou collaborateurs de la plateforme qui souhaitent contribuer en leur nom propre au financement d'un Projet doivent le faire dans les mêmes conditions que les autres Investisseurs clients de la plateforme et dans la limite de 2% du montant total de l'Investissement par Projet.

Par ailleurs, Invest In Pacific est susceptible de se voir apporter des Emetteurs et des Investisseurs par ses apporteurs d'affaires. Le cas échéant, les apports d'affaires seront encadrés par une convention et rémunérés. Dans le cas d'un apport d'affaires concernant un Emetteurs, les Investisseurs potentiels seront notifiés via la page présentant le projet sur le site internet de Invest In Pacific. Dans le cas d'un apport d'affaires concernant un Investisseur, ce dernier sera informé de la convention liant l'apporteur d'affaires et Invest In Pacific et du fait qu'une rémunération existe pour cet apport.

#### Article 21 - Traitement des réclamations et médiation

En cas d'insatisfaction concernant le Service, le Site et/ou son Contenu, les Visiteurs et Clients peuvent présenter une réclamation écrite au service clientèle de Invest In Pacific :

- Soit par courriel à [info@investinpacific.com](mailto:info@investinpacific.com)
- Soit par courrier à l'adresse suivante : Service réclamations de Invest In Pacific – BP 41384, Fare Tony, 98713 Papeete, TAHITI.

Le service est également joignable par téléphone au numéro suivant : 00689 (88) 800 800.

Invest In Pacific s'engage à répondre dans les meilleurs délais et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de trouver une solution amiable et adaptée à la réclamation formulée.

En tout état de cause, Invest In Pacific s'engage à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrés et à vous apporter une réponse définitive sous 1 mois.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée par notre Service Client, ou en cas d'absence de réponse dans les 2 mois, vous pouvez saisir notre Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, pour toute réclamation introduite au cours des douze (12) derniers mois :

- par téléphone : (+33) 01 53 45 62 00
- par courrier à l'adresse suivante :  
Autorité des Marchés Financiers  
La Médiation  
17 place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02
- Directement sur le lien du site de l'AMF : [https://www.amf-france.org/Formulaires-et-declarations/Contact.html?lst\\_select\\_form\\_theme\\_id=mediation](https://www.amf-france.org/Formulaires-et-declarations/Contact.html?lst_select_form_theme_id=mediation)

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

En cas d'insatisfaction de la décision rendue par le médiateur, vous conservez tous vos droits et notamment la possibilité de vous pourvoir en justice.

## Article 22 - Validité et durée des conditions générales d'utilisation

A compter de leur publication sur le Site ou de leur acceptation par le Client, les Conditions Générales d'utilisation s'appliquent pour une durée indéterminée.

### 22.1 - Modification des conditions générales d'utilisation

Invest In Pacific se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales d'Utilisation. Ces modifications seront notifiées aux Clients par tout moyen que Invest In Pacific jugera approprié, et notamment par courrier électronique envoyé à l'adresse renseignée sur l'Espace Personnel du Client. Si le Client n'y fait pas opposition dans un délai de dix (10) jours, ces modifications seront considérées comme approuvées et prendront effet à la date spécifiée dans la notification adressée au Client. Chaque utilisation du Service par le Client constitue l'acceptation de la dernière version des Conditions Générales d'Utilisation publiées sur le Site.

## 22.2 - Conditions de résiliation des conditions générales d'utilisation

### 22.2.1 - Résiliation par Invest In Pacific

Résiliation sans préavis - Sans préjudice de tous dommages et intérêts que Invest In Pacific (ou toute autre personne) pourrait solliciter, Invest In Pacific se réserve, à tout moment, le droit de suspendre ou mettre fin à l'accès d'un Client au Service et/ou résilier de plein droit, sans préavis ni indemnité, les Conditions Générales d'Utilisation, (i) s'il a des raisons sérieuses de penser qu'il existe un cas mentionnés ci-après et/ou (ii) en cas de :

- non-respect par le Client des présentes Conditions Générales d'Utilisation, et notamment :
- non-respect des droits de propriété intellectuelle de Invest In Pacific et/ou de ses concédants,
- contournement ou tentative de contournement des mesures techniques de protection mises en place par Invest In Pacific,
- fourniture d'informations fausses, trompeuses ou inexactes, lors de son inscription au Service ou durant son utilisation du Service,
- diffusion ou utilisation des informations fournies dans l'Espace Personnel de façon contraire à leur destination ;
- fraude, sous quelque forme que ce soit, ou tentative de fraude, quel qu'en soit la forme, lors de son inscription au Service ou durant son utilisation du Service ;
- non-paiement total ou partiel par le Client de la rémunération et des frais dus à Invest In Pacific ;
- agissements déloyaux ou contraires aux intérêts commerciaux de Invest In Pacific.

Résiliation avec préavis - Dans tous les autres cas, Invest In Pacific pourra résilier de plein droit, sous préavis de dix (10) jours, les Conditions Générales d'Utilisation, sans que la responsabilité de Invest In Pacific ne puisse être engagée de ce fait envers le Client ou envers tout tiers.

### 22.2.2 - Résiliation par le client

Résiliation sans préavis - S'il n'est pas engagé dans une Opération d'Investissement ni dans une Opération de levée de fonds, le Client pourra résilier, sans préavis, les Conditions Générales d'Utilisation et son inscription au Service.

Impossibilité de résiliation - Tant qu'il est engagé dans une Opération de levée de fonds, le Client ne peut pas résilier les Conditions Générales d'Utilisation ni son inscription au Service. Tant qu'il est engagé dans une Opération d'Investissement, le Client ne peut pas résilier les Conditions Générales d'Utilisation ni son inscription au Service.

## 22.3 - Conséquences de la résiliation

Quel que soit le type de résiliation intervenue, la résiliation n'aura aucun effet sur les Opérations de levée de fonds et les Opérations d'Investissement en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme et leur réalisation complète.

Dans tous les cas, le Client restera responsable et redevable (i) du paiement de la rémunération et des frais dus à Invest In Pacific dans le cadre du Service et (ii) du ou des

paiements dus aux autres Clients dans le cadre des Opérations de levée de fonds et des Opérations d'Investissement.

#### Article 23 - Hypothèse de non-validité d'une clause du contrat

Si l'une des quelconques dispositions des Conditions Générales d'Utilisation est déclarée nulle, sans objet, non écrite, non valable ou inopposable au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, la validité des autres dispositions n'en sera en aucun cas affectée.

Une telle disposition sera alors remplacée par une nouvelle stipulation valable s'en rapprochant le plus possible, dans son esprit, son objet et ses effets.

#### Article 24 - Cession

Le Client n'est en aucun cas autorisé à céder ou transférer de quelque manière que ce soit ses droits ou obligations au titre des présentes Conditions Générales d'Utilisations et du Service, à moins que Invest In Pacific y ait expressément consenti par écrit. Il n'est notamment pas autorisé à céder son Espace Personnel ou le droit d'accès à son Espace Personnel à un tiers.

Invest In Pacific pourra, sans le consentement du Client, céder ses droits et obligations au titre des présentes Conditions Générales d'Utilisation et du Service, ce que le Client accepte expressément.

#### Article 25 - Loi applicable – juridiction

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit français applicable en Polynésie Française, qu'il s'agisse de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, quel que soit les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

Tant le Site que les modalités et conditions de son utilisation sont régis par le droit français applicable en Polynésie Française, quel que soit le lieu d'utilisation.

Tout litige lié au Site et à son utilisation, et/ou résultant de l'application des présentes Conditions Générales d'Utilisation relèvera de la compétence des juridictions françaises.

#### Article 26 - Notifications

Toute notification, demande ou communication faite en exécution des Conditions Générales d'Utilisation et du Service, doit être faite par écrit et adressée à la Partie destinataire.

Toute notification, demande ou communication devant être faite et tout document devant être délivré, par une Partie à une autre Partie dans le cadre du Service et en exécution des Conditions Générales d'Utilisation, s'effectuera conformément aux indications figurant ci-après :

Invest In Pacific

**Adresse géographique :** immeuble Aorai, 1er étage, rue Edouard Ahnne (BP41384), Papeete.

**Adresse électronique :** [info@investinpacific.com](mailto:info@investinpacific.com)

**Concernant les Clients :** A l'attention du Client, aux adresses géographique et électronique indiquées par le Client sur son Espace Personnel.

Sauf stipulation expresse contraire ou plus restrictive, les notifications pourront toujours être faites selon un des deux modes suivants :

- par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- par communication électronique, en ce compris notamment par courrier électronique (email ou courriel) ou par message électronique via l'Espace Personnel.



INVEST IN PACIFIC